



Enriching lives through innovation

Fiche de données de sécurité selon la réglementation (CE) 1907/2006 (REACH)

Révision date: 2020-07-31

Remplacée: 2019-06-04

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: HYPRO* 1300X35 ATBN
Numéro de produit utilisés par les entreprises: X35
REACH numéro d'enregistrement: Mélange
Autres moyens d'identification: Non disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisations: Modificateur élastomérique pour résines thermodurcissables.
Utilisations déconseillées: Aucune identifiée

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fabricant / Fournisseur: CVC Thermoset Specialties
240 W Emerling Avenue
Akron, OH 44301 États-Unis
Téléphone : +1-330-374-2501
Téléphone du service client : +1-856-533-3000

EU Représentant Exclusif: Penman Consulting bvba
Avenue des Arts 10
B-1210 Bruxelles
Belgique
Téléphone : +32 (0) 2 305 0698
email: pcbvba09@penmanconsulting.com
e-mail: cts.customerservice@huntsman.com

Pour plus de renseignements sur cette FDS:

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).
France : ORFILA (INRS) (24 heures) : +33 (0)1 45 42 59 59.
Belgique : Centre Antipoisons Belge (24 heures) : +32 (0)70 245 245.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange:

Classification du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Corrosion cutanée, catégorie 1B, H314
Sensibilisation cutanée, catégorie 1, H317
Toxicité pour le système reproductif, catégorie 2, H361
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2, H373

2.2. Éléments d'étiquetage:

Étiquetage du produit selon la réglementation CE 1272/2008 (CLP) telle que modifiée:

Étiquette CLP - Contient: ATBN Polymère, 2-Piperazin-1-ylethylamine
Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention(s) de danger:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Mention(s) de mise en garde:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Informations supplémentaires: Pas de renseignements supplémentaires

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) et l'ECHA Guide sur l'étiquetage et à l'emballage. Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

2.3. Autres dangers:

Critères PBT/vPvB:

Non disponible

Autres dangers:

Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélange:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>Classification</u>	<u>Mentions de danger</u>
0068683-29-4	ATBN Polymère	85-<95	Skin Irrit. 2- Skin Sens. 1	H315-317
0000140-31-8	2-Piperazin-1-ylethylamine	5-<10	Acute Tox. 3 Dermal- Acute Tox. 4 Oral- Aquatic Chronic 3- Repr. 2- Skin Corr. 1B- Skin Sens. 1- STOT RE 1	H302-311-314-317- 361-372-412
<u>Numéro de CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>% en poids</u>	<u>REACH numéro d'enregistrement</u>	<u>CE/Liste Number</u>
0068683-29-4	ATBN Polymère	85-<95	Polymère	Polymère
0000140-31-8	2-Piperazin-1-ylethylamine	5-<10	01-2119471486-30-0007	205-411-0

Voir la Section 16 pour consulter le texte intégral des mentions de danger (H) (EC 1272/2008).

Remarques: 2-Piperazin-1-ylethylamine <7%.

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau non contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Brûlures, Reddness d'oeil et douleur, Irritation. Une sensibilisation pré-existante, des affections cutanées et/ou des troubles ou des maladies d'ordre respiratoire risquent d'être aggravés. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice ABC, de la mousse ou du dioxyde de carbone. L'eau ou la mousse peuvent provoquer le moussage. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les récipients exposés au feu. On peut utiliser de l'eau pulvérisée pour curer les déversements accidentels loin des endroits d'exposition.

Moyens d'extinction inappropriés: Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Ce produit ne pose pas de risque d'incendie mais brûlera s'il est enflammé. Les vapeurs ou le brouillard chauds sont susceptibles de s'enflammer spontanément lorsqu'ils sont mélangés à l'air. Le point d'inflammation est influencé par les variations de pression et diminue si le volume de vapeur et le temps de contact augmentent. Le produit peut donc s'enflammer avant que la température d'inflammation ne soit atteinte. Évaluer soigneusement tout usage dans le cadre de processus impliquant des températures élevées, des dépressions avec brusques entrées d'air, des émissions brusques de vapeur ou de brouillard, etc., en vue d'assurer une utilisation sans danger. L'eau de ruissellement provenant de la lutte contre l'incendie peut avoir des effets corrosifs. Exposé à des chaleurs extrêmes, le récipient fermé peut éclater (en raison de la pression accumulée).

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (10.6 Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

5.3. Conseils aux pompiers:

Porter un appareil respiratoire autonome avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive) et des vêtements de protection. Le personnel ne portant pas d'appareil respiratoire doit quitter la zone de façon à ne pas être exposé à des gaz toxiques provenant de la combustion, du brûlage ou de la décomposition. Dans un endroit fermé ou mal ventilé, porter un appareil respiratoire autonome pendant le nettoyage, immédiatement après un

incendie, ainsi que pendant la phase d'attaque des opérations d'extinction du feu.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué, ventiler l'endroit. Éliminer les sources d'inflammation. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorbe les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau. ATTENTION: Le liquide déversé ainsi que le feuil sec sont glissants. Soyez prudent pour éviter de tomber.

6.4. Référence à d'autres rubriques:

Reportez-vous à la section 8 pour connaître les recommandations concernant l'utilisation des équipements de protection personnelle, et à la section 13 pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Ne pas le laisser venir en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières, vapeurs, aérosols, brouillards ou de gaz. Ne pas ingérer, goûter ou avaler. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Le conteneur vide contient un résidu qui peut présenter les mêmes risques que le produit. Entreposer le produit à des températures inférieures à 122°F (50°C).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Pas de renseignements supplémentaires

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

<u>Nom Chimique</u>	<u>UE OELV</u>	<u>UE IOELV</u>	<u>ACGIH - TWA/Niveau plafond</u>	<u>ACGIH - STEL</u>
ATBN Polymère	N/E	N/E	N/E	N/E
2-Piperazin-1-ylethylamine	N/E	N/E	N/E	N/E
<u>Nom Chimique</u>	<u>France VME</u>	<u>Belgium OEL</u>		
ATBN Polymère	N/E	N/E		
2-Piperazin-1-ylethylamine	N/E	N/E		
<u>Nom Chimique</u>	<u>Suisse OEL</u>			
ATBN Polymère	N/E			

Nom Chimique

2-Piperazin-1-ylethylamine

Suisse OEL

N/E

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

Doses dérivées sans effet (DNELs):

2-Piperazin-1-ylethylamine

<u>Population</u>	<u>Voie d'exposition</u>	<u>Aiguë (locaux)</u>	<u>Aiguë (systémiques)</u>	<u>Long terme (locaux)</u>	<u>Long terme (systémiques)</u>
Travailleurs	Inhalation	80 mg/m ³	10,6 mg/m ³	15 µg/m ³	10,6 mg/m ³
Travailleurs	Cutanée	N/E	N/E	N/E	3,33 mg/kg de poids corporel/jour
Population générale	Cutanée	N/E	N/E	N/E	N/E

Concentrations prédites sans effet (PNECs):

2-Piperazin-1-ylethylamine

<u>Compartiment</u>	<u>PNEC</u>
Eaux douces	0,058 mg/L
Sédiment d'eau douce	215 mg/kg dw
Eaux marines	0.0058 mg/L
Sédiment d'eau de marines	21,5 mg/kg dw
Sols	1 mg/kg dw
ITEU (STP)	250 mg/L
Orale	Pas de potentiel de bioaccumulation

N/E = Non établi; N/A (S.O.) = Sans objet (non requis); bw=poids corporel; day=jour; dw = poids sec; ww = poids humide.

8.2. Contrôles de l'exposition:

Contrôles techniques appropriés: Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être adéquate pour maintenir le milieu de travail sous la ou les limites d'exposition indiquées dans la fiche de données de sécurité.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle:

Protection des yeux et du visage: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

Protection des mains: Évitez le contact avec la peau lors du mélange ou de la manipulation du matériau en portant des gants imperméables résistants aux produits chimiques. En cas d'immersion prolongée ou de contact fréquent répété, le port de gants dont le temps de protection est supérieur à 480 minutes est recommandé (protection de classe 6). En cas de contact bref ou de projections, le port de gants dont le temps de protection est de 60 minutes ou plus est recommandé (protection de classe 3 ou plus). Matériaux suggérés pour les gants de protection : butylcaoutchouc, caoutchouc nitrile, néoprène. Les gants de protection utilisés doivent être conformes aux dispositions de la directive CE 89/686/CEE et à la norme EN 374 correspondante. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite (par ex., fréquence et durée de contact, autres produits chimiques pouvant être manipulés, résistance chimique du matériau de fabrication du gant et dextérité). Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants pour connaître le matériau le plus approprié.

Protection de la peau et du corps: Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques. Porter un appareil de protection respiratoire homologué (par exemple, appareil de protection respiratoire anti-vapeurs organiques, respirateur anti-vapeurs organiques à adduction d'air filtré avec masque complet ou appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet) si l'exposition aux aérosols, au brouillard, à l'embrun, à la fumée, aux émanations ou à la vapeur dépasse une ou plusieurs des limites d'exposition des substances chimiques mentionnées dans la fiche signalétique.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Voir les sections 6 et 12.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique:	Liquide visqueux	pH:	Non disponible
Apparence:	Caramel	Densité relative:	0.98
Odeur:	Légère odeur d'amine	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Seuil olfactif:	Non disponible	Pourcentage volatile (poids):	7 %
Solubilité dans l'eau:	Négligeable	Composés organiques volatiles (VOC):	Non disponible
Taux d'évaporation:	Non disponible	Point d'ébullition °C:	Non disponible
Pression de vapeur:	Non disponible	Point d'ébullition °F:	Non disponible
Densité de vapeur:	Non disponible	Point d'éclair:	150 °C (302 °F) Estimée
Viscosity:	500,000 cP @ 80°F (27°C)	Température d'auto-inflammabilité:	Non disponible
Point de fusion / Point de congélation:	Non disponible	Inflammabilité (solide, gaz):	Sans objet (liquide)
Propriétés comburantes:	Pas d'oxydation	Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosivité:	LFL/LEL: Non disponible UFL/UEL: Non disponible
Propriétés explosives:	Non explosif		
Température de décomposition:	Non disponible	Tension de surface:	

9.2. Autres informations:

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité:

Aucun connu.

10.2. Stabilité chimique:

Ce produit est stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:

La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:

Sources de chaleur et de combustion excessives.

10.5. Matières incompatibles:

Éviter tout contact avec les oxydants ou réducteurs forts. Selon la quantité et le type de matériau en question, le contact peut provoquer: forte chaleur, ébullition, développement de flammes, explosion ou émission de gaz toxique.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Oxyde de carbone, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques:

Informations sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum. À la température ambiante, ces polymères peuvent produire très peu de vapeurs ou pas du tout. Les effets sur la santé sont particulièrement évidents lorsque le produit est chauffé.

Yeux: Provoque des lésions oculaires graves.

Peau: Cause des brûlures cutanées. Peut provoquer une allergie cutanée.

Inhalation: L'exposition aux vapeurs ou aux brouillards peut causer de graves irritations et brûlures au nez, à la gorge et aux voies respiratoires. Peut provoquer des difficultés respiratoires, des symptômes du système nerveux central et une irritation des yeux, du nez et de la gorge.

Ingestion: L'ingestion peut provoquer une irritation sévère et brûlures de la bouche, de la gorge et l'appareil digestif.

Renseignements sur la toxicité aiguë: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). Aucune étude toxicologique n'a été conduite pour ce produit. ATEmélange (voie orale) : >5000 mg/kg. ATEmélange (voie cutanée) : >5000 mg/kg. ATEmélange (par inhalation) : >5 mg/l, 4 heures (les aérosols).

Nom Chimique	CL50 Inhalation	Espèce	DL50 Orale	Espèce	DL50 Cutané	Espèce
ATBN Polymère	N/E	N/E	>15.4 g/kg	Rat / adulte	>3 g/kg	Lapin / adulte
2-Piperazin-1-ylethylamine	8 hours, saturated vapor-no mortalities	Rat / adulte	2097 mg/kg	Rat / adulte mâle	866 mg/kg	Lapin / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau - Catégorie 1B.

Nom Chimique	Irritation de la peau	Espèce
ATBN Polymère	Irritant modérée	Lapin / adulte
2-Piperazin-1-ylethylamine	Corrosif	Lapin / adulte

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque des lésions oculaires graves - Catégorie 1.

Nom Chimique	Irritation des yeux	Espèce
ATBN Polymère	Irritant léger	Lapin / adulte
2-Piperazin-1-ylethylamine	Fortement irritant	Lapin / adulte

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1. SIMILAR PRODUIT (1300X16): Ce produit est classifié en tant que sensibilisant puissant pour la peau des cobayes (Ligne directrice de l'OCDE 406).

Nom Chimique	Sensibilisation cutanée	Espèce
ATBN Polymère	Sensibilisant puissant	Cobaye / adulte
2-Piperazin-1-ylethylamine	Sensibilisant	Cobaye / adulte

Cancérogénicité: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée). 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE : Aucune activité mutagène observée lors du test d'Ames ou de test du lymphome de la souris (in vitro) ou du micronoyau (souris) in vivo. Des effets mutagènes positifs ont été observés lors du test l'essai in vitro d'échange de chromatides soeurs.

Toxicité pour la reproduction: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus - Catégorie 2. 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE : Les études animales ont indiqué une NOAEL (pas de niveau observé effet nocif) pour la toxicité maternelle de 75 mg / kg / jour et pour la toxicité foetale de 75 mg / kg / jour (lapin).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée - Catégorie 2. 2-PIPERAZIN-1-YLETHYLAMINE : L'exposition répétée et prolongée à cette substance peut avoir des effets adverses sur les voies respiratoires.

Danger par aspiration: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité:

Aucune étude précisant les impacts sur l'environnement n'a été effectuée pour ce produit. ATBN POLYMER : Remarque : Ces résultats sont typiques pour cette famille de polymères.

Nom Chimique	Espèce	Aiguë	Aiguë	Chronique
ATBN Polymère	Poissons	N/E	N/E	N/E
ATBN Polymère	Invertébrés	EC50 >1000 mg/L (48 heures) (OECD 202)	N/E	N/E
ATBN Polymère	Algues	EC50 >1000 mg/L (72 heures) (OECD 201)	N/E	N/E

Nom du FDS: HYPRO* 1300X35 ATBN

2-Piperazin-1-ylethylamine	Poissons	LC50 2190 mg/L (96 heures)	LC50 >100 mg/L(96 heures)	N/E
2-Piperazin-1-ylethylamine	Invertébrés	EC50 58 mg/L (48 heures)	N/E	N/E
2-Piperazin-1-ylethylamine	Algues	EC50 >1000 mg/L (72 heures)	N/E	N/E

12.2. Persistance et dégradabilité:

Nom Chimique

ATBN Polymère
2-Piperazin-1-ylethylamine

Biodégradation

N'est pas facilement biodégradable
N'est pas facilement biodégradable (OECD 301F)

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Nom Chimique

ATBN Polymère
2-Piperazin-1-ylethylamine

Facteur de bioconcentration (BCF)

N/E
N/E

Log Kow

N/E
-1.48

12.4. Mobilité dans le sol:

Nom Chimique

ATBN Polymère
2-Piperazin-1-ylethylamine

Mobilité dans le sol (Koc/Kow)

N/E
37000 (estimée)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Non disponible

12.6. Autres effets néfastes:

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets:

Mettez les contenus inutilisés au rebut (incinération) conformément aux réglementations nationales et locales. Mettez le récipient au rebut conformément aux réglementations nationales et locales. Engagez des entreprises de gestion des déchets dûment agréées, le cas échéant.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

14.1. Numéro ONU: UN2735

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (contains N-Aminoethylpiperazine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: 8
Catégorie de danger canadienne TDG: 8
Catégorie de danger européenne ADR/RID: 8
Catégorie de danger (océans) Code IMDG: 8
Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: 8

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

14.4. Groupe d'emballage: III

14.5. Dangers pour l'environnement:

Polluants marin: Sans objet

Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Sans objet

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:

Nom Chimique

2-Piperazin-1-ylethylamine

Catégorie

Catégorie Z

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Europe REACh (EC) 1907/2006: Ce produit est considéré comme un polymère dans le cadre du règlement (CE) 1907/2006 et il est exempté de l'exigence d'enregistrement. Les monomères/autres réactifs applicables sont enregistrés, exemptés ou conformes par ailleurs. La réglementation REACh ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Huntsman Corporation a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACh. Les informations REACh concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACh différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation de l'UE: Sans objet

Autres renseignements sur l'UE: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations nationales: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des substances chimiques (AICS):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	N
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	N
Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:	Y
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :	Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Sans objet

RUBRIQUE 16: Autres informations

Mentions de danger (H) dans la section Composition (section 3):

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision: Modifications dans la (les) section(s): 1

Nom du FDS: HYPRO* 1300X35 ATBN

Méthode d'évaluation pour la classification des mélanges: Méthode de calcul

Légende:

*: Marque de commerce propriété de Huntsman Corporation.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

UE OELV: Valeur limite d'exposition professionnelle de l'Union européenne

UE IOELV: Valeur limite indicative d'exposition professionnelle de l'Union européenne

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Les renseignements contenus dans les présentes sont fondés sur nos connaissances actuelles et ont pour unique objet la description du produit en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Aussi, les présentes ne sauraient en aucun cas être considérées comme ayant valeur de garantie quant à une propriété quelconque du produit, et le client est seul responsable de l'usage qui est fait des présentes.

Fiche de données de sécurité préparée par :

Service de conformité des produits